

Circulaire du 12 octobre 2004 relative à la Liste des espèces, races et variétés d'animaux domestiques (psittacidés, estrildidés, plocéidés, fringillidés, corvidés, turdidés, sturnidés)

NOR : DEVN0430404C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Références : articles R. 211-5 et R. 213-5 du code de l'environnement.

Documents modifiés ou abrogés : pour les espèces de psittacidés, estrildidés, plocéidés, fringillidés, corvidés, turdidés, sturnidés, l'annexe de la présente instruction remplace les indications contenues dans l'annexe de l'instruction NP/94/6 du 28 octobre 1994.

Pièce jointe : 1 annexe.

Le ministre de l'écologie et du développement durable à Mesdames et Messieurs les préfets.

L'instruction NP/94/6 du 28 octobre 1994 a rappelé les critères permettant, en application des articles R. 211-5 et R. 213-5 du code de l'environnement, de considérer comme domestique une population animale (regroupée soit en une espèce, une race ou une variété au sein d'une espèce). Elle a défini en son annexe la liste de telles espèces, races et variétés.

La présente instruction abroge les indications contenues dans l'annexe de l'instruction NP/94/6 du 28 octobre 1994 en ce qui concerne les espèces de psittacidés, estrildidés, plocéidés, fringillidés, corvidés, turdidés, sturnidés.

Pour ces espèces, la présente instruction remplace les indications abrogées par celles figurant en son annexe.

J'attire votre attention sur le fait que, par mesure de simplification, pour certaines espèces très communes en captivité (serin des canaries, diamant mandarin, diamant de Gould, perruche ondulée, perruche callopsite, inséparable à face rose, inséparable de Fischer, inséparable masqué, perruche à collier d'Asie), l'ensemble des populations animales captives de ces espèces peuvent être considérées comme domestiques étant donné la facilité de reproduction de ces animaux en captivité, le très grand nombre de générations désormais obtenues en captivité sans apport de spécimens issus de la nature, la multiplicité des variétés domestiques et l'absence d'importation de spécimens issus de la nature. L'élevage et la vente de ces espèces ne sont en outre pas susceptibles de compromettre les objectifs de protection de la nature et peuvent être encadrés par la seule réglementation relative à la protection des animaux. Cette mesure de simplification doit cesser d'être appliquée s'il apparaît que les populations captives des espèces précitées sont de nouveau alimentées par des spécimens provenant de la nature ou dont l'ascendance proche comprend de tels spécimens.

La présente instruction sera suivie de la diffusion, aux services chargés de l'application de la réglementation, d'un document technique faisant état de la description des caractéristiques de chaque espèce, race ou variété, définies en annexe ; ces standards seront accompagnés de photographies.

Pour les espèces autres que de psittacidés, estrildidés, plocéidés, fringillidés, corvidés, turdidés, sturnidés, l'annexe de l'instruction NP/94/6 du 28 octobre 1994 reste en vigueur. Toutefois dans le cas du faisan obscur, variété du faisan ordinaire (*Phasianus colchicus*), cette variété est retirée de la liste des espèces, races et variétés domestiques.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur de la nature et des
paysages,
J.-M. Michel*

Espèces, races et variétés d'animaux domestiques au sens des articles R. 211-5 et R. 213-5 du code de l'environnement

(psittacidés, estrildidés, plocéidés, fringillidés, corvidés, turdidés, sturnidés : pour ces espèces, le présent document remplace l'annexe de l'instruction NP/94/6 du 28 octobre 1994)

NOM SCIENTIFIQUE DE L'ESPÈCE	NOM VERNACULAIRE DE L'ESPÈCE	NOM DE L'ENTITÉ DOMESTIQUE ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES
Psittacidés		
<i>Nymphicus hollandicus</i>	Perruche callopsite	Variétés domestiques *
<i>Polytelis alexandrae</i>	Perruche à calotte bleue ou perruche princesse de Galles	Variétés bleue, lutino, albino (bleue + lutino)
<i>Barnardius zonarius barnardi</i>	Perruche de Barnard	Variétés bleue, ino
<i>Barnardius zonarius semitorquatus</i>	Perruche à collier jaune ou perruche vingt-huit	Variété bleue

<i>Platycercus elegans</i>	Perruche de Pennant	Variétés bleue, jaune et cinnamon
<i>Platycercus eximius</i>	Perruche omnicolore	Variétés pastel, cinnamon, lutino, opaline
<i>Platycercus adscitus</i>	Perruche palliceus	Variété cinnamon
<i>Psephotus haematonotus haematonotus</i>	Perruche à croupion rouge	Variété cinnamon, lutino, vert de mer, opaline
<i>Cyanoramphus novaezelandiae novaezelandiae</i>	Perruche à bandeau rouge ou kakariki à front rouge	Variétés cinnamon, panaché, jaune aux yeux noirs, lutino, ailes en dentelles (lacewing)
<i>Cyanoramphus auriceps</i>	Perruche à tête d'or ou kakariki à front jaune	Variétés cinnamon, panaché, lutino, ailes en dentelles (lacewing)
<i>Neophema bourkii</i>	Perruche de Bourke	Variétés opaline (rose), jaune, fallow, ino, isabelle
<i>Neophema elegans</i>	Perruche élégante	Variétés foncée, lutino, panaché, cinnamon
<i>Neophema pulchella</i>	Perruche d'Edwards ou turquoisine	Variétés foncée, ventre rouge, poitrine et ventre rouges, jaune, opaline, grise
<i>Neophema splendida</i>	Perruche splendide	Variétés bleu de mer, bleue à poitrine blanche, ino, ventre rouge, cinnamon, grise
<i>Melopsittacus undulatus</i>	Perruche ondulée	Variétés domestiques *
<i>Agapornis roseicollis</i>	Inséparable à face rose	Variétés domestiques *
<i>Agapornis fischeri</i>	Inséparable de Fischer	Variétés domestiques *
<i>Agapornis personata</i>	Inséparable masquée ou à tête noire	Variétés domestiques *
<i>Agapornis lilianae</i>	Inséparable de Liliane	Variété lutino
<i>Agapornis nigrigenis</i>	Inséparable nigrigenis	Variétés foncée, bleue, violet
<i>Psittacula krameri manillensis</i>	Perruche à collier d'Asie	Variétés domestiques *
<i>Psittacula cyanocephala</i>	Perruche à tête de prune	Variétés foncée, panachée
<i>Psittacula eupatria</i>	Perruche grande alexandre	Variété grise, lutino, albino
<i>Pyrrhura molinae</i>	Conure de molina	Variétés bleue, cinnamon
<i>Myiopsitta monachus monachus</i>	Perruche souris	Variétés bleue, lutino et albino
<i>Bolborhynchus lineola lineola</i>	Perruche Catherine	Variété foncée, bleue, foncé bleue, lutino, albino
<i>Forpus coelestis</i>	Perruche céleste	Variétés bleue, fallow, lutino, albino, cinnamon
Estrildidés		
<i>Lonchura « domestica »</i>	Moineau du Japon	Variétés intégralement domestiques
<i>Taeniopygia guttata castanotis</i>	Diamant mandarin	Variétés domestiques *
<i>Erythrura gouldiae</i>	Diamant de Gould	Variétés domestiques *
<i>Poephila modesta</i>	Diamant modeste	Variétés brune et isabelle
<i>Emblema guttata</i>	Diamant à gouttelettes	Variétés brune, à bec jaune, pastel ou argentée
<i>Neochmia ruficauda</i>	Diamant à queue rousse	Variétés à masque jaune, pastel
<i>Poephila acuticauda</i>	Diamant à longue queue	Variétés brune, isabelle, crème ino
<i>Poephila cincta</i>	Diamant à bavette	Variétés crème ino
<i>Erythrura trichroa</i>	Diamant de Kittlitz	Variétés lutino
<i>Erythrura psittacea</i>	Diamant psittaculaire ou pape de Nouméa	Variétés bleue
<i>Lonchura malabarica malabarica</i>	Bec de plomb	Variétés brune, opale ou grise
<i>Lonchura malabarica cantans</i>	Bec d'argent	Variétés brune, pastel, ventre noir, crème ino
<i>Padda oryzivora</i>	Padda ou Calfat	Variétés blanche, brune, opale, pastel
<i>Amadina fasciata</i>	Cou-coupé	Variétés blanche, brune, collier jaune
Plocéidés		

Passer domesticus	Moineau domestique	Variétés brune, phaeo, agate, opale, blanche, albino, lutino ivoire, satinée, brune pastel,
Passer montanus	Moineau friquet	Variétés brune, opale, brune opale
Fringillidés		
Serinus canaria	Serin des Canaries	Races et variétés domestiques *
Carpodacus mexicanus	Roselin du Mexique	Variétés brune et phéo
Carduelis sinica	Verdier de Chine	Variétés brune, agate et lutino
Carduelis spinoïdes	Verdier de l'Himalaya	Variétés brune, agate et lutino
Carduelis cucullata	Tarin rouge du Venezuela	Variétés brune, pastel
Carduelis spinus	Tarin des aulnes	Variétés brune, verte, agate, isabelle
Carduelis flammea	Sizerin flammé	Variétés brune, agate, isabelle, pastel, brun pastel
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Variétés blanche, brune, agate, pastel, isabelle, satiné
Carduelis chloris	Verdier	Variétés isabelle, agate, brune, isabelle satiné, lutino,
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil	Variétés pastel, brune, brun-pastel
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Variétés brune, agate, opale,
Turdidés		
Turdus merula	Merle noir	Variétés albino, blanche
Turdus philomena	Grive musicienne	Variétés brune, albino, satinée
Corvidés		
Garrulus glandarius	Geai des chênes	Variété opale
Sturnidés		
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	Variété brune

* Par mesure de simplification administrative, étant donné la facilité de reproduction de ces animaux en captivité, le très grand nombre de générations désormais obtenues en captivité sans apport de spécimens issus de la nature, la multiplicité des variétés domestiques et l'absence d'importation de spécimens issus de la nature, les populations captives de l'espèce peuvent être considérées comme domestiques.